

**Extrait du procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 novembre 2014 et ajournée au 9 décembre 2014 à 20 h 02 à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**52-CC-2014-2015**

**PROJET DE REDÉCOUPAGE DU TERRITOIRE DE LA CSMV**

**CONSIDÉRANT** les scénarios de redécoupage du territoire des commissions scolaires élaborés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

**CONSIDÉRANT** que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, souhaite recevoir les commentaires des commissions scolaires concernant les scénarios proposés;

**CONSIDÉRANT** que le scénario envisagé pour la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) prévoit l'ajout de deux villes à son territoire, soit les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville;

**CONSIDÉRANT** que les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville font présentement partie du territoire de la Commission scolaire des Patriotes (CSP);

**CONSIDÉRANT** que de nombreux obstacles organisationnels sont occasionnés par ce projet de redécoupage, concernant notamment le transport scolaire, l'arrimage des différentes conventions collectives locales et l'offre de service en lien avec les projets pédagogiques particuliers présents dans les écoles secondaires de la CSMV;

**CONSIDÉRANT** que ces propositions d'annexion n'engendreraient pas de gain organisationnel et financier;

**CONSIDÉRANT** que les déplacements importants d'élèves engendrés par cette annexion à court et moyen termes ne favoriseront pas la réussite des élèves de ces territoires;

**CONSIDÉRANT** la forte croissance de la clientèle de la CSMV;

**CONSIDÉRANT** la capacité d'accueil des établissements scolaires de la CSMV;

**CONSIDÉRANT** les besoins de la CSMV en ajouts d'espace et des démarches entreprises auprès du MELS depuis les trois dernières années;

**CONSIDÉRANT** les difficultés d'obtention de terrains et les particularités de la situation géographique du territoire de la CSMV qui limitent ses possibilités d'expansion;

**PROJET DE REDÉCOUPAGE DU TERRITOIRE DE LA CSMV  
52-CC-2014-2015 (suite)**

**CONSIDÉRANT** qu'un immeuble excédentaire de la CSP est situé au 790, rue Quinn à Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que cet immeuble pourrait résoudre des problèmes liés aux besoins de locaux;

**IL EST PROPOSÉ** par M. David Miljour :

**DE DEMANDER** au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de modifier le projet du redécoupage de la carte territoriale des commissions scolaires afin de ne pas annexer les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville à la CSMV;

**DE DEMANDER** au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de décréter la cession de l'immeuble situé au 790, rue Quinn à Longueuil appartenant présentement à la CSP pour qu'il devienne la propriété de la CSMV;

**DE DEMANDER** à la CSP de faire les démarches nécessaires auprès du ministre pour que l'immeuble soit cédé à la CSMV ;

**DE DEMANDER** au MELS de réfléchir à des solutions afin de répondre aux besoins importants d'ajouts d'espace de la CSMV;

**DE MANDATER** la présidente et le directeur général afin qu'ils assurent la transmission de cette résolution auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et donné à Longueuil, ce dixième jour du mois de décembre deux mille quatorze.



Me Marylène Drouin  
Secrétaire générale

Extrait du projet de procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine séance du Conseil des commissaires